AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2356
FR0011466069-FS0980

6 octobre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 5 octobre 2017, la société NT GP (Guernsey) Limited[1] (East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, Channel Islands) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 octobre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir 1 585 879 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 7,47% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société EKINOPS en rémunération d'apports en nature[3].

———

[1] Agissant en qualité de *general partner* des *partership* TempoVest Fund 2 L.P. et TempoVest Fund 2 OA L.P. agissant pour le compte de clients, étant précisé que NT GP (Guernsey) Limited ne détient aucune action EKINOPS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 21 230 037 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment le communiqué diffusé par la société EKINOPS le 2 octobre 2017 et document enregistré par l'AMF le 7 septembre 2017 sous le numéro E.17-063.